



Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129.

Paris, le 29 octobre 2020

Korian annonce le succès de son augmentation de capital d'un montant d'environ 400 millions d'euros

Résultats de l'augmentation de capital

Le montant brut de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription annoncée le 8 octobre 2020, incluant la prime d'émission, s'élève à 400 250 657,60 euros, correspondant à l'émission de 22 113 296 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 euros à un prix de souscription unitaire de 18,10 euros.

A l'issue de la période de souscription, qui s'est achevée le 26 octobre 2020, la demande totale s'est élevée à plus de 30 millions d'actions. L'opération a été sursouscrite avec un taux de souscription d'environ 136% :

- 21 447 868 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant environ 97% des actions nouvelles à émettre ;
- la demande à titre réductible a porté sur 8 752 796 actions nouvelles et ne sera en conséquence que partiellement allouée à hauteur de 665 428 actions nouvelles.

Sophie Boissard, Directrice générale du groupe Korian, a déclaré : *"Nous remercions nos actionnaires, et les investisseurs qui nous ont rejoints, pour leur contribution au large succès de notre augmentation de capital. Ce succès témoigne de leur confiance dans notre projet de développement au service du Grand Âge et des fragilités.*

En effet, dans un contexte de crise sanitaire sans précédent, cette opération permettra à Korian de poursuivre ses investissements visant à offrir des parcours de soin intégrés et innovants au plus près des attentes de ses résidents, de ses patients et de leurs proches.

A cet égard, avec l'acquisition d'Inicea que cette opération finance, Korian devient un opérateur de référence dans la santé mentale à l'échelle française et demain européenne. Notre parcours de soin s'enrichit ainsi de nouvelles expertises complémentaires à celles développées dans nos activités en maisons de retraite, résidences service et réseaux de soins et services à domicile.

Korian franchit de plus une étape majeure de son développement, en cohérence avec les valeurs de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) portées par notre projet d'entreprise, « Le Soin à Cœur »."



Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129.

Souscription des actionnaires de référence et de la direction

Conformément à leurs engagements, Predica et Holding Malakoff Humanis ont exercé la totalité de leurs droits soit un montant de souscription d'environ 128 millions d'euros, représentant environ 32% du montant total de l'émission (5 378 040 actions nouvelles pour Predica et 1 694 368 actions nouvelles pour Holding Malakoff Humanis).

En outre, l'ensemble des membres du Comité de Direction Générale ont participé à l'opération à hauteur de leurs droits, soit environ 44 000 actions nouvelles, dont 12 588 actions nouvelles souscrites à titre irréductible par Madame Sophie Boissard, Directrice Générale de Korian.

Rappel des objectifs de l'augmentation de capital

Le produit de l'augmentation de capital permettra de financer l'acquisition d'Inicea annoncée le 1^{er} octobre 2020, ainsi que de rembourser l'endettement d'Inicea, pour un montant global d'environ 360 millions d'euros, et, pour le solde, de financer la croissance future du Groupe en ligne avec sa stratégie de développement.

Calendrier indicatif

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris des actions nouvelles interviendront le 2 novembre 2020. Les actions nouvelles porteront jouissance courante. Elles seront, dès leur émission, immédiatement assimilées aux actions existantes de Korian et seront négociées sur la même ligne de cotation (code ISIN FR0010386334).

L'augmentation de capital a été conduite par un syndicat bancaire comprenant HSBC et Morgan Stanley en qualité de Coordinateurs Globaux Associés et BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Société Générale en tant que Teneurs de Livre Associés.



Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129.

Incidence de l'augmentation de capital sur la répartition du capital

A l'issue du règlement-livraison de l'augmentation de capital, le capital social de Korian s'élèvera à 525 190 790 euros et sera composé de 105 038 158 actions d'une valeur nominale de 5 euros chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ¹
Predica	25 545 708	24,32%	24,32%
Holding Malakoff Humanis	8 048 260	7,66%	7,66%
Korian SA ²	89 838	0,09%	0,09%
Flottant ³	71 354 352	67,93%	67,93%
Total	105 038 158	100%	100%

Engagements d'abstention / de conservation

Korian a consenti à un engagement d'abstention pour une période commençant à la date de signature du contrat de garantie et se terminant 90 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'augmentation de capital, sous réserve de certaines exceptions.

Predica et Holding Malakoff Humanis ont chacun consenti un engagement de conservation pour une période commençant à la date d'approbation du prospectus par l'*Autorité des marchés financiers* (AMF) et se terminant 90 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'augmentation de capital sous réserve de certaines exceptions.

Information du public

Le prospectus constitué (i) du document d'enregistrement universel de Korian déposé auprès de l'AMF le 7 mai 2020 sous le numéro D.20-0452, (ii) de l'amendement au document d'enregistrement universel déposée auprès de l'AMF le 7 octobre 2020 et (iii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus) ayant obtenu de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le numéro d'approbation 20-497 en date du 7 octobre 2020 est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de la société (www.korian.com). L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.

¹ % des droits de vote = droits de vote bruts, y compris ceux attachés aux actions auto-détenues. Les actions auto-détenues sont privées de droits de vote exerçables en Assemblée générale

² Actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité

³ Pour les besoins du présent communiqué, Investissements PSP est inclus dans le flottant. Pour mémoire, avant l'augmentation de capital, Investissements PSP détenait 5 400 000 actions représentant 6,51% du capital de Korian



Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129.

Des copies du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de Korian, situé 21-25 rue Balzac, 75008 Paris - France.

Korian attire l'attention du public sur les facteurs de risques détaillés dans le chapitre 2 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel, dans le chapitre 2 « Facteurs de risques » de l'amendement au document d'enregistrement universel et dans la section 2 de la note d'opération.

En particulier, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques opérationnels et financiers liés à la pandémie liée au Coronavirus (Covid-19) tels que décrits dans le chapitre 2 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel et mis à jour au chapitre 2 « Facteurs de risques » de l'amendement au document d'enregistrement universel.

À propos de Korian

Korian, premier Groupe européen de Soins au service des personnes âgées et fragiles.

www.korian.com

Korian est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris depuis novembre 2006 et fait partie des indices suivants : SBF 120, CAC Health Care, CAC Mid 60, CAC Mid & Small et MSCI Global Small Cap

Ticker Euronext : KORI - ISIN : FR0010386334 – Reuters : KORI.PA – Bloomberg : KORI.FP

CONTACTS INVESTISSEURS

Sarah Mingham

Directrice des Relations Investisseurs
et des Financements

sarah.mingham@korian.com

Tél. : +33 (0)1 55 37 53 55

Carole Alexandre

Directrice Adjointe
des Relations Investisseurs

carole.alexandre@korian.com

Tél. : +33 (0)7 64 65 22 44

CONTACTS MEDIA

Jean-Marc Plantade

Directeur des Relations Presse

jean-marc.plantade@korian.fr

Tél. : +33 (0)7 62 90 32 58

Cyrille Lachèvre

Directeur Adjoint des Relations Presse

cyrille.lachevre@korian.fr

Tél. : +33 (0)7 61 53 54 86

Marjorie Castoriadis

Responsable Relations Media

marjorie.castoriadis@korian.fr

Tél. : +33 (0)7 63 59 88 81



Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129.

Informations importantes

Ce communiqué de presse contient des « déclarations prospectives ». Toutes les déclarations autres que les déclarations de données historiques incluses dans le présent communiqué de presse, y compris, sans limitation, celles concernant la situation financière, la stratégie commerciale, les plans et les objectifs de la direction de Korian pour les opérations futures, sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus, qui peuvent faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels de Korian, ou les résultats de l'industrie, soient matériellement différents des résultats, performances ou réalisations futurs exprimés ou supposés par ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont fondées sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures de Korian et l'environnement dans lequel Korian opérera à l'avenir. D'autres facteurs pourraient entraîner des différences importantes dans les résultats, les performances ou les réalisations réels.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y a pas eu et il n'y aura pas de vente d'actions ordinaires dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel qu'amendé le « Règlement Prospectus »). Les investisseurs potentiels sont invités à lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.

S'agissant des États membres de l'Espace économique européen (autres que la France) et du Royaume-Uni (les « États Concernés »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Concernés. Par conséquent, les valeurs mobilières n'ont été offertes dans aucun des États Concernés, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1 (4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Korian d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États Concernés.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes situées au Royaume-Uni, (i) qui sont des investment professionals répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« Ordonnance »), (ii) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance ou (iii) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué de presse est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par ces personnes. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Le présent communiqué de presse ne peut être publié, distribué ou diffusé aux États-Unis (y compris leurs territoires et possessions).

Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscrire des valeurs mobilières aux États-Unis. Les titres financiers mentionnés dans ce communiqué n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») ou de toute réglementation en matière de

COMMUNIQUE DE PRESSE



*Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, en Australie ou au Japon.
Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au
sens du Règlement (UE) 2017/1129.*

valeurs mobilières applicable dans tout état ou toute autre juridiction aux Etats Unis et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'un enregistrement au titre du Securities Act qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act. Korian n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de procéder à une offre au public aux États-Unis. Ce communiqué de presse est publié en vertu et conformément à la Règle 135e du Securities Act.

Le présent communiqué ne constitue pas, et ne devrait en aucun cas être interprété comme constituant un prospectus, une notice d'offre, une publicité ou une offre de vente ou sollicitation d'une offre d'achat visant un quelconque titre visé ici au Canada.

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, en Australie ou au Japon.